

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la session spéciale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le samedi 21 février 2009, à 10 h 30, à la salle du conseil au 62, chemin de l'Île.**

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé et Francis Michaud formant quorum sous la présidence de M. Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session et allocution d'ouverture

L'ouverture de la session est faite à 11 h 15 par monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification de la conformité de la convocation

Les membres du conseil ont été convoqué par courriel ou par télécopieur le 17 février 2009.

3. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 11 h 15 avec la présence de trois membres.

4. Adoption de l'ordre du jour

**09.02.21.01**

**Monsieur Gilbert Delage propose l'adoption de l'ordre du jour.  
Adoptée à l'unanimité**

5. Affaires en cours

5.1 Règlement numéro 128 :Règlement décrétant un emprunt pour la rénovation de l'église et sa transformation en bibliothèque

Le directeur général dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Monsieur Delage fait part que le règlement a été soumis à monsieur Denis Côté, fonctionnaire du Ministère des Affaires municipale, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour validation avant dépôt officiel au Ministère pour sanction. Monsieur fait part que le règlement n'est pas conforme parce qu'il faut indiqué le nom de l'architecte qui a préparé les plans et devis et qu'il faut indiquer qu'il y aura aussi un emprunt pour couvrir la subvention du Ministère de la Culture puisque leur subvention se fera en plusieurs versements correspondant au service de dette.

**09.02.21.02** Considérant que le libellé du règlement ne fait pas mention d'informations qui sont nécessaires pour des travaux de restauration ;  
Considérant qu'en vertu du programme d'aide aux bibliothèques du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le dit ministère finance le service de dette et qu'il faut encourir un emprunt à cette fin ;  
Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil ne donne pas suite au règlement 128 et qu'un nouveau projet soit présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

*6. Affaires nouvelles*

*6.1 Avis de motion sur un règlement d'emprunt pour la rénovation de l'église et sa transformation en bibliothèque*

**09.02.21.03** **Monsieur Charles Méthé dépose** avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant l'exécution de travaux de rénovation à l'église en vue d'en faire une bibliothèque au coût de 434 636 \$ et les emprunts nécessaires pour le financement de ces travaux.

*7. Levée de l'assemblée*

**09.02.21.04** L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Gilbert Delage propose** la levée de l'assemblée à 11 h 17.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Gilbert Delage, maire

---

Denis Cusson, Directeur général